



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 3 juillet 2023 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'adjointe administrative madame Jacinthe Boissé ainsi qu'une (1) citoyenne.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2023
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 2.6. Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
 - 2.7. Adoption du règlement 23-409 modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de retirer la rémunération présentielle
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Émission d'une carte de crédit pour le service de sécurité incendie
 - 3.3. Mise en place de réservoirs à carburant
 - 3.4. Embauche d'un pompier volontaire
4. TRANSPORT
 - 4.1. Octroi de contrat - Plans et devis pour la réhabilitation du rang Kempt
 - 4.2. Appel d'offres 2023-005 - Travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les années 2023-2024 et 2024-2025
 - 4.3. Appel d'offres sur invitation 2023-006 - Déneigement des entrées municipales 2023-2025
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Adoption du règlement 23-411 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables féminins
 - 5.2. Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023)
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Adoption du règlement 23-410 modifiant le règlement 89-09 concernant la formation d'un comité d'urbanisme
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2. Achat d'équipements pour la cantine
9. AFFAIRES DIVERSES
10. RETOUR DES COMITÉS
11. CORRESPONDANCE
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE
 - 13.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-07-138 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

23-07-139 Adoption du procès-verbal du 5 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

23-07-140 Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2023 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 268 128,20 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4822 à 4865	pour	126 179,40 \$
Chèques fournisseurs	83640 à 83704	pour	89 037,82 \$
Rémunération		pour	52 910,98 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de juin 2023, totalisant quatre (4) plaintes est déposé devant le conseil.

Avis & dépôt Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Le conseil municipal prend acte du dépôt des deux états financiers comparatifs en date du 3 juillet 2023.

23-07-141 Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'autoriser monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, à transmettre la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes pour l'année 2021 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et à la MRC du Haut-Richelieu conformément à la procédure.

Adoptée à l'unanimité

23-07-142 Adoption du règlement 23-409 modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de retirer la rémunération présentielle

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Saint-Alexandre (ci-après : « la Municipalité ») a adopté le 11 janvier 2021, un règlement fixant la rémunération de ses membres);

CONSIDÉRANT QUE les élus et les élues de Saint-Alexandre désirent enlever la rémunération présentielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement et un avis de motion relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le règlement 23-409, *Règlement modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de retirer la rémunération présentielle*.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de juin 2023 représentant les sorties suivantes :

- 7 appels incendies et entraides;
- 2 appels premiers répondants

23-07-143

Émission d'une carte de crédit pour le service de sécurité incendie

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'autoriser l'émission d'une carte de crédit ayant une limite de 3 000 \$ pour monsieur Benoit Brodeur, directeur du service incendie.

Adoptée à l'unanimité

23-07-144

Mise en place de réservoirs à carburant

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie ainsi que le service des travaux publics ont besoin de carburant pour leurs véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement actuel s'effectue à l'extérieur de Saint-Alexandre et que le temps de ravitaillement a un impact sur le service rendu aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'urgence à l'extérieur des heures ouvrables, le nombre de stations-services ouvertes à toute heure est en nette diminution en raison de la pénurie de main d'œuvre;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre procède à la location d'un réservoir diesel et d'un réservoir d'essence auprès du Groupe Suroit au montant de 1,53 \$ par litre pour le diesel et de 1,62 \$ par litre pour l'essence.

Adoptée à l'unanimité

23-07-145

Embauche d'un pompier volontaire

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'embaucher monsieur Antoine Charbonneau à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

23-07-146

Octroi de contrat - Plans et devis pour la réhabilitation du rang Kempt

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 23-06-124, la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres public pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du rang Kempt;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres s'est terminé le 28 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Force Solutions Construction Inc. : 54 588,29 \$
- FNX Innov Inc. : 75 538,57 \$
- Parallèle 54 Experts Conseils : 81 287,33 \$
- Shellex : 237 998,25 \$
- Avizo : 74 503,80 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Force Solutions Construction Inc. est non conforme en raison d'un addenda manquant;

CONSIDÉRANT QUE parmi les soumissions conformes, la firme Avizo est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre octroie le contrat pour la réalisation des plans et devis pour la réfection du rang Kempt à Avizo pour un montant de 74 503,80 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

23-07-147

Appel d'offres 2023-005 - Travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les années 2023-2024 et 2024-2025

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour les travaux de déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier municipal pour les années 2023-2024 et 2024-2025 selon le devis préparé par le directeur général, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, en date du 28 juin 2023.

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat conformément au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

23-07-148

Appel d'offres sur invitation 2023-006 - Déneigement des entrées municipales 2023-2025

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre procède à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025;

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat conformément au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

23-07-149

Adoption du règlement 23-411 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables féminins

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les produits hygiéniques jetables constituent un important déchet pour les sites d'enfouissement et qu'ils peuvent prendre jusqu'à 500 ans pour se décomposer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de promouvoir l'utilisation des produits d'hygiène réutilisables afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et d'encourager les citoyens à adopter des gestes visant la préservation de l'environnement, le développement durable et la transition écologique;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont adopté un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables féminins;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le règlement 23-411, *Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables féminins*.

Adoptée à l'unanimité

23-07-150

Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre (ci-après la Municipalité) a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses responsables, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de juin 2023, émis par l'inspectrice municipale Louise Nadeau, totalisant trente (30) permis est déposé devant le conseil.

23-07-151

Adoption du règlement 23-410 modifiant le règlement 89-09 concernant la formation d'un comité d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit constituer un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a constitué un comité consultatif d'urbanisme par le règlement 89-09;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres du comité consultatif d'urbanisme se déroulent à huis clos;

CONSIDÉRANT les avancées technologiques qui permettent la tenue de rencontres virtuelles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement et un avis de motion relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du 5 juin 2023;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que le Conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le règlement 23-410, *Règlement modifiant le règlement 89-09 concernant la formation d'un comité d'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par la conseillère Julie Vadeboncoeur.

23-07-152

Achat d'équipements pour la cantine

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a effectué une inspection des installations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations 6 et 7 du rapport d'inspection ne permettent plus d'utiliser la plaque de cuisson de la cantine pour la cuisson de corps gras sans effectuer de modifications majeures à l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QU'une offre alimentaire différente pourrait être effectuée sans effectuer de modifications majeures;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

DE procéder à l'achat d'un cuiseur à vapeur pour hot-dogs, d'un presse-panini et d'une friteuse à air à convection;

D'autoriser un montant de 1 000 \$ pour l'achat de ces équipements.

Adoptée à l'unanimité

9. **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse.

10. **RETOUR DES COMITÉS**

Aucun retour des conseillers.

11. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance de juin 2023.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) questions sont posées aux membres du conseil.

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

23-07-153

Levée de la séance

Il est proposée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19h15.